CHRISTIAN DELARBRE
ARCHEVEQUE D'AIX-EN-PROVENCE

CAUSE DE CANONISATION DE MAURICE BLONDEL

DECRET D'ACCEPTATION DU LIBELLE DE DEMANDE ET DE NOMINATION DES OFFICIERS DE L'ENQUETE (TRIBUNAL)

Vue la requête du 27 janvier 2022, par laquelle Madame Marie-Jeanne COUTAGNE, Postulatrice de la Cause de béatification et de canonisation du Serviteur de Dieu Maurice BLONDEL, au nom de l'Auteur de la Cause, demande l'ouverture de la Cause,

Mon prédécesseur Mgr Christophe DUFOUR ayant obtenu l'avis positif de nos confrères de la Conférence des Evêques de France le 9 novembre 2019,

Le même ayant fait les enquêtes nécessaires auprès des fidèles de ce diocèse par Édit du 21 février 2022,

et ayant obtenu le nihil obstat du Saint-Siège le 9 décembre 2024,

par la présente, j'accepte le Libelle de demande et je décrète l'ouverture de la Cause de béatification et de canonisation du Serviteur de Dieu Maurice BLONDEL.

Afin de traiter l'instruction de l'enquête, je nomme par la présente

- le Père Bienvenu BONNI, du clergé de Natitingou : Délégué épiscopal, pour 3 ans
- le Père Hervé CHIAVERINI, chancelier : Promoteur de Justice
- Mme Alice BURDEYRON : notaire.

Le Chancelier du Diocèse informera les Officiers de l'enquête de leur nomination, afin qu'ils se présentent le **4 juin 2025 en l'Eglise paroissiale de Saint Jean de Malte d'Aix-en-Provence, 18h** afin de participer à la première séance d'ouverture de l'enquête et de prêter serment de remplir fidèlement leurs fonctions et de garder le secret de leur fonction.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 mars 2025, douzième anniversaire de l'élection du Pape François.

+ Christian DELARBRE
Archevêque d'Aix-en-Provence

ARCHEVÊCHÉ D'AIX & ARLES
CHANCELLERIE

Par mandat :
Hervé CHIAVERINI, chancelier